

**UNE OFFRE D'ÉPARGNE
DIVERSIFIANTE
POUR DYNAMISER
VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE**

Éphélide Septembre 2021

Support en unités de compte
dans le cadre d'un contrat d'assurance vie
ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans
maximum, à compter du 22 septembre 2021.

**Titre de créance émis par CACIB
Financial Solutions et garanti par CACIB
présentant un risque de perte en capital
en cours de vie et à l'échéance.**

Offre à durée limitée. Commercialisation
du 1^{er} mai au 31 août 2021, pouvant être
clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR9348FS3868

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Assuré d'avancer



▶ En quelques mots

Éphélide Septembre 2021 permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 4% brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque année écoulée si l'indice EURO STOXX 50® (SX5E) est stable ou en hausse en année 1 à 8, par rapport à son niveau initial. À défaut, un remboursement à hauteur de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽⁴⁾ de l'indice n'excède pas 40% par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 8 ans⁽³⁾.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital, en cas de baisse⁽⁴⁾ de l'indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial à l'échéance finale des 8 ans⁽³⁾. La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

+ AVANTAGES

- **Un gain de 4% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée** : si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁶⁾ ou à la date d'observation finale⁽⁶⁾.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 4% brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont déclenchées, le gain sera enregistré au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.
- **Une échéance anticipée automatique** si le niveau de l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁶⁾ de l'année 1 à 7.
- **Une protection du capital à l'échéance dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁶⁾, l'indice EURO STOXX 50® n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

- INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 4% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'indice est supérieure.
- **Le rendement de Éphélide Septembre 2021 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'indice autour de son niveau initial ou du seuil de - 40%.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - en cas de sortie⁽⁷⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
 - à l'échéance finale⁽³⁾, si l'indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40% le 14 septembre 2029 par rapport à son niveau initial ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base (le Prospectus de Base est accessible à l'adresse <https://www.documentation.cacib.com/IssuanceProgram>) dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁵⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance : L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance :

- lors de toute sortie anticipée⁽⁷⁾ (rachat, arbitrage ou décès) se fera aux conditions de marché.
- à l'échéance finale⁽³⁾, si l'indice, à la date d'observation finale⁽⁶⁾, est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Risque de contrepartie : L'investisseur supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des Titres émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (22 septembre 2021) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2021.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 15 octobre 2029.

(4) La baisse de l'indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (22 septembre 2021), et son niveau à la date d'observation finale (14 septembre 2029), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

(6) Les dates d'observation annuelle sont : 15 septembre 2022 (année 1), 15 septembre 2023 (année 2), 16 septembre 2024 (année 3), 15 septembre 2025 (année 4), 15 septembre 2026 (année 5), 15 septembre 2027 (année 6), 15 septembre 2028 (année 7) et la date d'observation finale est le 14 septembre 2029 (année 8).

(7) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

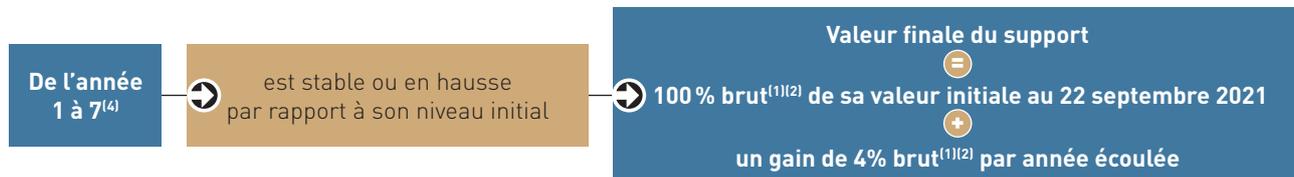
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 15 octobre 2029, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice EURO STOXX 50® est observé à la date d'observation initiale (22 septembre 2021).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 4% BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

Éphélide Septembre 2021 prend fin par anticipation si l'indice EURO STOXX 50® :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 2,74% la 1^{ère} année ; 2,79% la 2^{ème} année ; 2,76% la 3^{ème} année ; 2,72% la 4^{ème} année ; 2,66% la 5^{ème} année ; 2,61% la 6^{ème} année et 2,56% la 7^{ème} année.

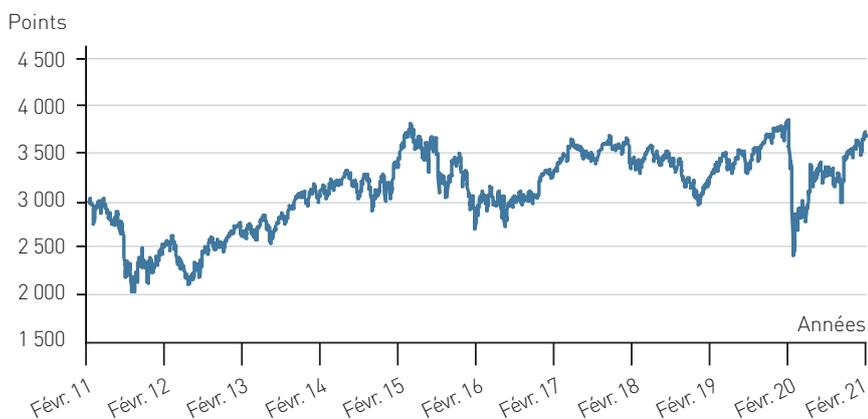
QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

Dans le cas où Éphélide Septembre 2021 atteint l'échéance des 8 ans, trois situations sont alors possibles.



ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (SX5E)

La performance de Éphélide Septembre 2021 est liée à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® (ou indice SX5E).



Sources : CACIB et Bloomberg, 22 février 2021

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

***Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle et serait en baisse de 90% ou plus à la date d'observation finale, le montant initialement investi serait intégralement perdu.**

(1), (2), (3), (4) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

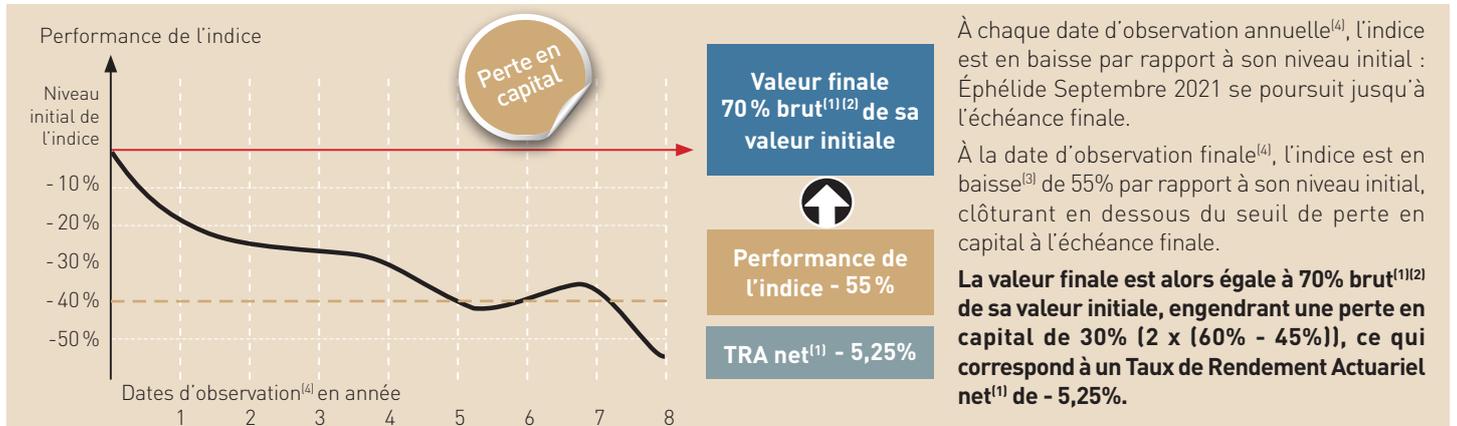
- L'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est composé de 50 des premières capitalisations de la Zone Euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).
- Les 50 valeurs sont pondérées proportionnellement à la capitalisation boursière à flottant libre.
- La performance de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- La consultation de l'indice est publique.

Scénarios de marché-Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Légende : → Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain et à l'échéance finale — Seuil de protection du capital à l'échéance finale
 — Performance de l'indice EURO STOXX 50®

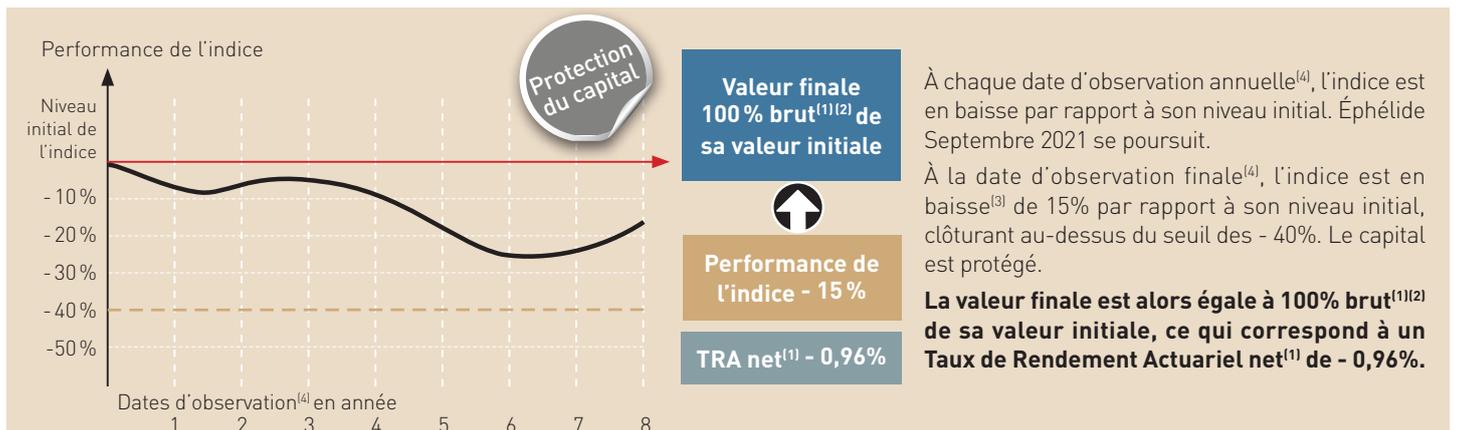
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -10,30%.

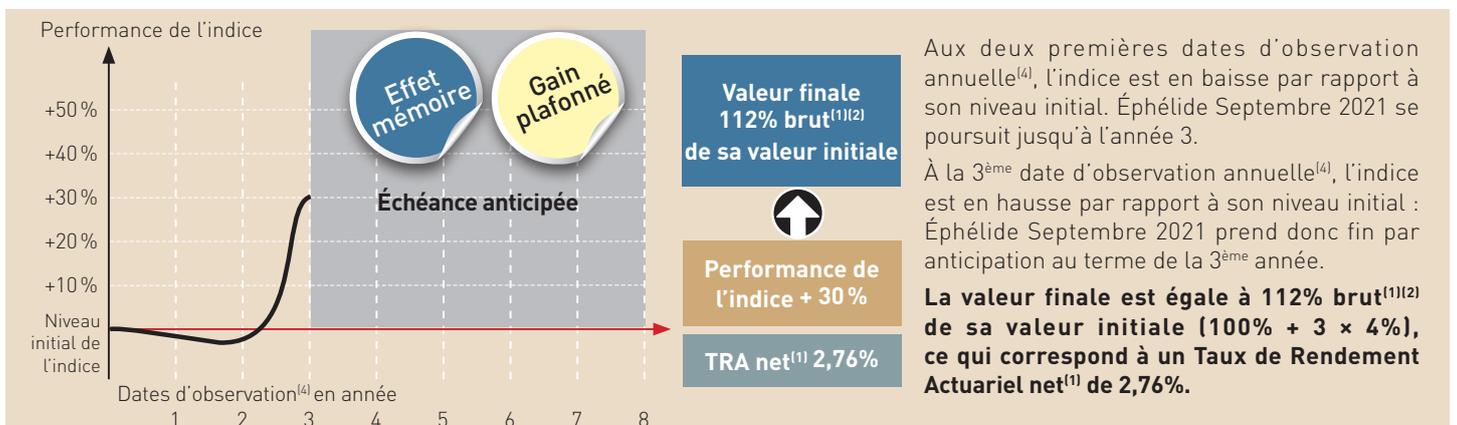
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ et serait en baisse de 90% ou plus à la date d'observation finale⁽⁴⁾, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -2,93%.

SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à celui de Éphélide Septembre 2021 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 7,88%.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (22 septembre 2021) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2021.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (22 septembre 2021), et son niveau à la date d'observation finale (14 septembre 2029), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Les dates d'observation annuelle sont : 15 septembre 2022 (année 1), 15 septembre 2023 (année 2), 16 septembre 2024 (année 3), 15 septembre 2025 (année 4), 15 septembre 2026 (année 5), 15 septembre 2027 (année 6), 15 septembre 2028 (année 7) et la date d'observation finale est le 14 septembre 2029 (année 8).

Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

Garant de la formule : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank («CACIB»). Notations en vigueur au 1^{er} février 2021 : Moody's Aa3, Standard & Poor's A+, Fitch AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à CACIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

Émetteur : CACIB Financial Solutions, de droit français

Code ISIN : FR9348FS3868

Devise : EUR

Sous-jacent : Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

Cotation : Bourse de Luxembourg

Valorisation : Hebdomadaire (le vendredi)

Double valorisation : Une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services qui est une société indépendante financièrement de l'émetteur et Garant de la formule.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, CACIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par CACIB à l'assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription

Montant maximum de l'émission : 20 millions d'euros

Valeur nominale : 1 000 euros

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale

Période de commercialisation : Du 1^{er} mai au 31 août 2021

Prix de souscription : Il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 7 mai 2021 à 1 000 euros le 22 septembre 2021

Date d'émission du support : 7 mai 2021

Date d'observation initiale du niveau de l'indice (en clôture) : 22 septembre 2021

Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice (en clôture) : 15 septembre 2022, 15 septembre 2023, 16 septembre 2024, 15 septembre 2025, 15 septembre 2026, 15 septembre 2027, 15 septembre 2028

Dates d'échéance anticipée : 17 octobre 2022, 16 octobre 2023, 16 octobre 2024, 16 octobre 2025, 16 octobre 2026, 15 octobre 2027, 16 octobre 2028

Date d'observation finale du niveau de l'indice (en clôture) : 14 septembre 2029

Date d'échéance finale : 15 octobre 2029

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée : Éphélide Septembre 2021 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 4% brut⁽¹⁾ par année écoulée si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'indice EURO STOXX 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 132% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale⁽³⁾, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si l'indice n'est pas en baisse⁽²⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de deux fois la baisse⁽²⁾ de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) par rapport à 60% de son niveau initial si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

A titre d'exemple : si l'indice enregistre une baisse⁽²⁾ de -45% par rapport à son niveau initial, celui-ci clôture donc à 55%, soit 5% en dessous de 60%, le seuil de perte en capital à l'échéance finale. La baisse⁽²⁾ de l'indice par rapport à ce seuil correspond à 5%. Alors l'investisseur subira une perte en capital de -10% (correspondant au double de cette baisse : 2x-5%). Le même raisonnement s'applique pour les deux exemples suivants : si l'indice enregistre une baisse⁽²⁾ de -50% par rapport à son niveau initial, alors l'investisseur subira une perte en capital initial de -20% (correspondant à : 2x-10%) ; si l'indice enregistre une baisse⁽²⁾ de -90% par rapport à son niveau initial, alors l'investisseur subira une perte totale du capital initialement investi (correspondant au double de cette baisse : 2x-50%).



- (1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.
- (2) La baisse de l'indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (22 septembre 2021), et son niveau à la date d'observation finale (14 septembre 2029), exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (3) Les dates d'observation annuelle sont : 15 septembre 2022 (année 1), 15 septembre 2023 (année 2), 16 septembre 2024 (année 3), 15 septembre 2025 (année 4), 15 septembre 2026 (année 5), 15 septembre 2027 (année 6), 15 septembre 2028 (année 7) et la date d'observation finale est le 14 septembre 2029 (année 8).

▶ AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Disponibilité de la documentation du support : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25 000 000 000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« CACIB ») et ses filiales en date du 15 juillet 2020 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété par le Supplément n°1 en date du 30 décembre 2020 (ensemble le « Prospectus de Base » et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres) disponibles sur le site de la [Bourse du Luxembourg](https://www.bourse.lu) (<https://www.bourse.lu>). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut. A la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément à la Directive 2003/71/CE, amendée par la Directive 2010/73/CE (la Directive Prospectus). Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé relatif aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives relatives aux Titres avant tout investissement dans le support. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants : [Prospectus de Base](https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=56b56159-912d-47e5-a6be-7c2f3c000fc4) (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=56b56159-912d-47e5-a6be-7c2f3c000fc4>), [Conditions Définitives](https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS3868.pdf) (<https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS3868.pdf>), [Document d'Information Clé](https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=AC0055B9-2240-46CA-B3EF-0E395F611FA6) (<https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=AC0055B9-2240-46CA-B3EF-0E395F611FA6>), [Supplément n°1](https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=030b0d83-a3cd-4f70-b58b-ff343f0398b9) (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=030b0d83-a3cd-4f70-b58b-ff343f0398b9>).

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation : Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Le Document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément : CACIB est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Cadre d'investissement : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) - ajustement ou substitution – échéance anticipée automatique du support : Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente : Ce support peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CACIB n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat total par CACIB ou dénouement anticipé du support : Seule CACIB s'est engagée auprès de l'assureur à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier.

Avertissement relatif à l'indice : L'EURO STOXX 50® (« l'Indice »), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Conflits d'intérêts : CACIB peut soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consultez en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ;
 - afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en
assurance au capital de 8 220 690 euros –
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022
59777 EURALILLE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et
de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605
euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance
& l'épargne - Société Anonyme au capital de
460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 778C-092021

Crédit photo : ©GettyImages.

Gan Patrimoine participe à la protection
de l'environnement en sélectionnant des
imprimeurs référencés « Imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées
durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr